



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2025-265

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2025

Sommaire

Académie de Lille - Rectorat de Lille /

R32-2025-05-27-00018 - arrêté rectoral modificatif portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la DRAJES en date du 27 mai 2025 (2 pages)	Page 3
R32-2025-05-27-00019 - arrêté rectoral modificatif portant délégation de signature sur le champ de compétences préfectorales relevant de la DRAJES en date du 27 mai 2025 (2 pages)	Page 5
R32-2025-05-27-00017 - arrêté rectoral portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du SDJES de l'aisne (4 pages)	Page 7
R32-2025-05-27-00020 - arrêté rectoral portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière en date du 27 mai 2025 (1 page)	Page 11



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France
La rectrice de l'académie de Lille

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du service national ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
- Vu** l'arrêté du 17 décembre 2019 portant nomination de **Monsieur Michel DAUMIN** dans l'emploi de secrétaire général de région académique Hauts-de-France ;
- Vu** le décret du 11 mai 2023 portant nomination de **Monsieur Jean-Roger RIBAUD**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais ;
- Vu** le décret du 16 juin 2023 portant nomination de **Monsieur Olivier COTTET**, directeur académique des services de l'éducation nationale du Nord ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de **Monsieur Pierre MOYA** en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;
- Vu** l'arrêté du 10 février 2025 portant nomination de **Monsieur Meidhi VERMEULEN** dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de sports ;
- Vu** l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant sur la création d'un service régional intitulé délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de cinq services départementaux intitulés, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 portant délégation de signature sont modifiées comme suit : « S'agissant des compétences qui s'exercent au niveau régional, délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel DAUMIN**, secrétaire général de région académique, et à **Monsieur Meidhi VERMEULEN**, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, les actes et correspondances dans les domaines suivants :

- les partenariats et réseaux formations aux métiers de l'animation et du sport,
- les décisions conjointes d'habilitation des Maisons Sport-Santé en lien avec l'ARS, les renouvellements d'habilitation, les suspensions et retraits d'habilitation ainsi que les refus,
- la délivrance des diplômes professionnels dans les champs de l'animation et du sport,
- la délivrance des diplômes de l'animation volontaire,
- la validation des acquis de l'expérience pour les diplômés du champ des professions de l'animation et du sport,
- la qualité des formations du champ des professions de l'animation et du sport,
- l'agrément des centres de formation des clubs sportifs professionnels,
- les observations et études champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et champ sport,
- l'inspection, le contrôle et l'évaluation des formations aux métiers de l'animation, du champ des professions du sport et aux diplômés de l'animation volontaire,
- les expérimentations sociales,
- la mobilité des jeunes,
- les FONJEP BOP 163,
- la qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs,
- la gestion et la mise en œuvre du service national universel et sa réserve,
- l'accès des jeunes à l'information,
- la gestion des conseillers techniques sportifs.

En cas d'absence ou d'empêchement de Meidhi VERMEULEN la délégation de signature sera exercée par **Madame Bochra COSTE EL-HAMMOUYI**, déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bochra COSTE EL-HAMMOUYI, la délégation de signature sera exercée par :

- Ulysse PERRIN-MORALES : responsable du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie,
- Albert PERNET : responsable adjoint du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie,
- Jérémy DAVELU : responsable du pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage,
- Catherine MAZUR : responsable du pôle des métiers de l'animation et du sport,
- Olivier MARTINACHE : responsable adjoint du pôle des métiers de l'animation et du sport,
- Caroline PLESNAGE, responsable du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes,
- Chloé TODOSKOFF : responsable adjointe du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes,
- Caroline PRUDHOMME : responsable du pôle réglementation, protection des populations et intégrité.

pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits ci-dessus au nom de la déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France et entrant dans le champ de leurs attributions liées à leur pôle ».

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté rectoral du 26 mars 2025 portant délégation de signature sont maintenues.

ARTICLE 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 mai 2025

Sophie BÉJEAN





RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif portant délégation de signature sur le champ de compétences préfectorales relevant de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France

La rectrice de région académique Hauts-de-France,
rectrice de l'académie de Lille,

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du service national ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté du 17 décembre 2019 portant nomination de **Monsieur Michel DAUMIN** dans l'emploi de secrétaire général de région académique Hauts-de-France ;
- Vu** l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant sur la création d'un service régional intitulé délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de cinq services départementaux intitulés, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) ;
- Vu** le décret du 17 janvier 2024 nommant **Monsieur Bertrand GAUME**, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu** l'arrêté du 10 février 2025 portant nomination de **Monsieur Meidhi VERMEULEN** dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** le décret du 12 mars 2025 portant nomination de **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2025 portant délégation de signature à la rectrice de région académique des Hauts-de-France au titre des compétences relevant du champ de la jeunesse et des sports mises en œuvre par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour la région académique des Hauts-de-France ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 portant délégation de signature sur le champ de compétences préfectorales relevant de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région académique Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1 : L'article 2 de l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 susvisé est modifié comme suit : « En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Meidhi VERMEULEN, la délégation de signature sera exercée **Madame Bochra EL-HAMMOUYI** déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bochra EL-HAMMOUYI, la délégation de signature sera exercée par :

Monsieur Ulysse PERRIN-MORALES : responsable du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie ;

Monsieur Albert PERNET : responsable adjoint du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie ;
Monsieur Jérémy DAVELU : responsable du pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage ;
Madame Catherine MAZUR : responsable du pôle des métiers de l'animation et du sport ;
Monsieur Olivier MARTINACHE : responsable adjoint du pôle des métiers de l'animation et du sport ;
Madame Caroline PLESNAGE : responsable du pôle jeunesse, engagement, soutien aux associations et aux jeunes ;
Madame Chloé TODOSKOFF : responsable adjointe du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes ;
Madame Caroline PRUDHOMME : responsable du pôle réglementation, protection des populations et intégrité ;

pour l'ensemble des actes et correspondances dans les domaines décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2025 susmentionné, au nom du délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Hauts-de-France et entrant dans le champ de leurs attributions liées à leur pôle ».

Article 2 : Le reste est sans changement.

Article 3 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 mai 2025

Sophie BÉJEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Béjean', written over the printed name.



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne

La rectrice de région académique Hauts-de-France
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le code du sport ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code du service national ;
- Vu** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Hauts-de-France et son arrêté modificatif du 21 novembre 2024 ;
- Vu** le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'intérieur et le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- Vu** le protocole régional du 7 janvier 2021 entre le préfet de région et la rectrice de région académique ;
- Vu** le protocole départemental du 8 janvier 2021 entre le préfet du département de l'Aisne et la rectrice de région académique ;
- Vu** le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 26 mars 2025 portant délégation de signature à la rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, sur le champ de compétence relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 16 avril 2025 donnant délégation de signature à Monsieur Luc BOUVET, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne, par intérim ;
- Vu** le décret du 22 mai 2025 portant nomination de **Monsieur Alain AUBERT**, comme directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de l'Aisne ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral du 16 avril 2025 portant délégation de signature sur le champ des compétences préfectorales relevant du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne est abrogé.

ARTICLE 2 : En application de l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 26 mars 2025 susvisé, délégation de signature est donnée à **Monsieur Alain AUBERT**, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne, à l'effet de signer, au nom de la rectrice de région académique, l'ensemble des actes et correspondances décrits à

l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé :

1) Pour le Sport :

- Le développement du sport santé ;
- La promotion de l'éthique et des valeurs du sport ;
- Le développement du sport pour tous ;
- La prévention du dopage ;
- L'approbation des conventions entre les associations sportives et les sociétés sportives ;
- La délivrance des cartes professionnelles d'éducateur sportif ;
- L'établissement et la libre prestation de service des éducateurs sportifs communautaires ;
- L'homologation des enceintes sportives ;
- Les circuits de vitesse, à l'exclusion des décisions d'homologation ;
- La déclaration et les demandes d'autorisation des manifestations sportives ;
- L'agrément des associations sportives non affiliées à une fédération sportive et le retrait d'agrément ;
- L'agrément des associations de lutte contre les violences sportives et le retrait d'agrément ;
- La délivrance des accusés de réception pour les établissements permanents ou les installations temporaires dans lesquels sont pratiquées des activités de tir aux armes de chasse (ball-trap) ;
- La délivrance de l'agrément ou habilitation pour les associations et organisme des secourisme ;
- L'organisation des jurys de formations PAE FPS et PAE FPSC en secourisme ;
- La délivrance des certificats de formations PAE FPS et PAE FPSC.

2) Inspection, contrôle et évaluation :

- L'inspection, le contrôle, l'évaluation des accueils collectifs de mineurs et des personnes encadrant des mineurs, des établissements d'activités physiques et sportives et des éducateurs sportifs, du service civique.

3) Mesures de police administratives :

- L'ensemble des actes relatifs aux enquêtes administratives (convocations des individus auditionnés, convocation au conseil départemental à la jeunesse, aux sports et à la vie associative), à l'exception des arrêtés d'interdiction d'exercer pris sur le fondement des articles L.212-13 du code du sport et L.227-10 du code de l'action sociale et des familles.

4) Réseau Guid'Asso :

- La délégation départementale à la vie associative, la gestion du réseau Guid'Asso ;
- Le conseil aux associations ;
- L'accompagnement de la gestion du FDVA, à l'exclusion de la décision et de la notification des subventions.

5) Pour la Jeunesse et éducation populaire :

- Les politiques éducatives territoriales ;
- La gestion des déclarations des accueils collectifs des mineurs ;
- La qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs et la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis, à l'exclusion des décisions de suspension et des décisions de fermeture.

6) Engagement civique :

- La gestion de la réserve civique ;
- Les agréments du service civique.

7) Divers :

- Les médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, à l'exclusion des décisions d'attribution et des notifications.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain AUBERT, délégation de signature est donnée à **Monsieur Thomas FONCK**, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Aisne, sur l'ensemble des actes et correspondances décrits à l'article 1 de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de région académique et le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 mai 2025

Sophie BÉJEAN

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'S' followed by a vertical line and a diagonal stroke.



RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière (services de régions académiques, rectoraux et départementaux)

La rectrice de région académique Hauts-de-France,
rectrice de l'académie de Lille,
chancelière des universités,

Vu le décret du 12 mars 2025 nommant **Madame Sophie BÉJEAN**, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 2025 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Madame Sophie Béjean, rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'État ;

Vu l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 portant subdélégation de signature dans les secteurs de gestion financière et son arrêté modificatif du 15 mai 2025 :

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 5 de l'arrêté rectoral du 28 mars 2025 est modifié comme suit : « Subdélégation de signature est donnée à **Monsieur Meidhi VERMEULEN**, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer tous actes relevant des attributions de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et au sport ainsi que toutes mesures relatives à la gestion des BOP 163 et 219.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Meidhi VERMEULEN, la subdélégation de signature sera exercée par :

Madame Bochra EL-HAMMOUYI : déléguée régionale académique adjointe à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;

Monsieur Ulysse PERRIN-MORALES : responsable du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie ;

Monsieur Albert PERNET : responsable adjoint du pôle des pratiques sportives tout au long de la vie ;

Monsieur Jérémy DAVELU : responsable du pôle des affaires générales et de l'appui au pilotage ;

Madame Catherine MAZUR : responsable du pôle des métiers de l'animation et du sport ;

Monsieur Olivier MARTINACHE : responsable adjoint du pôle des métiers de l'animation et du sport ;

Madame Caroline PLESNAGE : responsable du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes ;

Madame Chloé TODOSKOFF : responsable adjointe du pôle engagement, soutien aux associations et aux jeunes ;

Madame Caroline PRUDHOMME : responsable du pôle réglementation, protection des populations et intégrité ;

Madame Hélène CUGNET : responsable coordination financière ;

Madame Ingrid HUGUEZ : gestionnaire des dépenses et des recettes ;

Madame Nassira SADAoui : gestionnaire des dépenses et des recettes ;

Madame Catherine RICHARD : gestionnaires des dépenses et des recettes ».

ARTICLE 2 : Cet arrêté fera l'objet d'une parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 mai 2025

Sophie BÉJEAN